



## **Comité Directeur** **JEUDI 11 JUIN 2026**

(Visioconférence)

**Début de réunion : 19H30**

<b>Présent.e.s</b>	<b>Invité.e.s</b>	<b>Excusé.e.s</b>
Ludovic ROMANO	Elodie ARDUIN	Stany POIRIER
Anthony AFFILE	Christophe BARILLET	Pierre CASTANIER (procuration Frédéric RISSE)
Gaël ANCELIN		Anthony AFFILE (procuration Cédric TRESTARD)
Régis BROUARD		Sophie LECROART (procuration Cyrille PEREZ)
Emilie CAILLAUD		
Aymeric LE PEZENNEC (jusqu'à 20h15)		
Florine LOUIS		
Stéphanie MAILLARD		
Stéphanie PALAGONIA		
Cyrille PEREZ		
Anne RIOTTE		
Frédéric RISSE		
Adeline ROCHER		
Cédric TRESTARD		

### **Ordre du jour :**

1. Compétition :
  - Lettre de cadrage Ultimate juniors
  - Calendrier
  - Lettre de cadrage Ultimate
  - Lettre de cadrage Beach
  - Lettre de cadrage Disc Golf
2. Développement :
  - Informations Subventions ANS
  - Budget prévisionnel



### 3. Structuration :

- Règlement financier de la FFFD
- Charte de remboursement des notes de frais
- Charte des dons Frais de bénévoles
- Charte d'éthique financière de la FFFD
- Charte du bénévole

### 4. Divers

#### **Introduction :**

Il est décidé que les lettres de cadrage ne seront pas soumises au vote du comité, mais que seules les modifications ponctuelles du règlement, demandées afin d'être en cohérence avec les lettres de cadrage, seront soumises au vote.

#### **COMPETITION :**

##### **1. Lettre de cadrage Ultimate juniors 2026-2027 :**

La lettre de cadrage proposée est sensiblement identique à celle de l'an dernier.

Les modifications portent sur :

- La création d'une catégorie U15 féminine outdoor et U15 mixte beach.
- L'ajout d'une mention afin d'insister sur les modalités d'inscription en coupe de France.
- L'ajout d'une phrase stipulant que la commission se laisse le droit à une modification du premier spot de repêchage au cas où une interligue verrait son nombre de clubs sensiblement évoluer.

Deux modifications du règlement sont demandées :

- Dans l'article 2.4 : Quotas de joueurs : changer le mot « ligue » par « interligue ».
- Dans l'article 3.2 : Jumelage : une équipe jumelée ne pourra plus prétendre aux 4 premières places.

Adeline R. propose de reprendre les différents documents proposés lors de la réunion afin notamment d'homogénéiser leur typographie. -> La proposition est acceptée.

**VOTE n°1** : Modification des points du règlement ultimate juniors :

**Contre** : 0

**Pour** : 17

**Abstention** : 0

*Résultat : Les modifications du règlement Ultimate juniors sont approuvées.*

#### **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



## 2. Calendrier 2026-2027 :

Championnat Indoor : pas de changements notables.

Informations importantes :

- ➔ Il n'est pas possible de programmer des compétitions fédérales seniors après le 17 juin, en raison du Championnat U24 prévu le 19 juin au Japon, puis du Championnat d'Europe à Vichy.
- ➔ Le choix a été fait de différencier les dates du championnat N1 de celles de la N2 et N3.
- ➔ Les compétitions N2 et N3 sont programmées en même temps que le championnat féminin 5 contre 5 et le championnat d'Europe. Cela ne devrait toutefois pas poser de problème, les joueurs concernés n'étant pas les mêmes.

Frédéric rapporte une remarque faite par Pierre CASTANIER : le décalage de dates pose problème pour l'organisation des phases régionales. En mai-juin il n'y aura plus de dates disponibles pour les ligues afin d'organiser leurs compétitions régionales. Elles seront alors contraintes de les organiser en même temps que les compétitions juniors et perdront ainsi certains joueurs.

- ➔ Cyrille P.: il est possible d'organiser des phases régionales en même temps que la N1, N2 ou N3. Il y a déjà eu des compétitions à Nemours de division régionale en même temps que des phases nationales.
- ➔ Emilie C. : Lorsque les compétitions régionales et nationales se déroulent simultanément, cela peut toutefois poser des difficultés pour trouver des terrains.

Conclusion : toutes les solutions et permutations possibles ont été étudiées et il semble difficile de proposer une meilleure alternative. La Fédération devant s'adapter au calendrier européen, déjà publié pour les trois prochaines années. -> Cette contrainte devra être précisée lors de l'envoi du calendrier.

Le calendrier Disc Golf sera intégré au calendrier général lorsqu'il sera prêt.

L'Assemblée Générale et le séminaire auront lieu les 21 et 22 novembre.

### **VOTE n°2 : Calendrier 2026-2027**

**Contre : 1**

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

*Résultat : le calendrier 2026/2027 est approuvé.*

## 3. Lettre de cadrage Ultimate 2026-2027 :

### **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



Quelques modifications mineures sont proposées :

- ➔ Un paragraphe est ajouté afin de présenter le décalage des phases finales de N1 Féminine et Open Outdoor par rapport aux phases finales de N2 et N3.
- ➔ Des liens seront ajoutés dès qu'ils seront créés.
- ➔ Afin de clarifier les démarches de transfert, il est proposé d'indiquer explicitement qu'un transfert est considéré hors délai si la demande du club d'arrivée n'a pas été effectuée avant la date limite.
- ➔ Elodie a constaté que le numéro de SIRET indiqué en bas de page n'était pas correct. Conseil : mieux vaut ne mettre que le SIREN.

Christophe B. s'interroge sur les règles entourant les prêts : leur nombre est-il illimité ? Une évolution est-elle prévue car beaucoup de mails sont reçus tout au long de l'année concernant des demandes d'annulation de prêt puis de reprise de prêt.

- ➔ Précisions : Exalto ne gère pas les prêts. Il est donc nécessaire d'annuler un prêt avant d'en autoriser un autre. Cette situation pose problème lorsqu'un joueur participe à deux compétitions organisées le même week-end, ce qui peut arriver chez les juniors.
- ➔ Gaël confirme que c'est lui qui vérifie la conformité des prêts sur les rosters. Cette vérification n'étant pas automatisée par Exalto il est donc inutile de bloquer les prêts.
- ➔ Cyrille propose de supprimer l'étape de validation des prêts par les salariés tout en maintenant la validation obligatoire par le club auquel appartient le joueur.

Conclusion : Christophe va demander à Exalto de permettre plusieurs demandes de prêt simultanées pour un même joueur, un contrôle des rosters étant ensuite effectué par la Fédération.

Information : cette année, plus de 3 000 € de frais de désistement seront encaissés par la Fédération.

Il est demandé au CoDir de voter la modification du point de règlement concernant les dates de référence pour l'application des pénalités de désengagement (point discuté lors du CoDir du 28 mai), en ajoutant la mention :  
« 21 jours avant le début de la compétition ».

**VOTE n°3** : Modification du règlement Ultimate 2026-2027

**Contre** : 0

**Pour** : 15

**Abstention** : 0

*Résultat : la modification du règlement Ultimate 2026-2027 est approuvée.*



## **DEVELOPPEMENT :**

### **1. Informations Subvention AnS :**

La commission s'est réunie le mardi 9 juin en présence de la référente AnS.

Les projets proposés devaient être budgétisés pour un minimum de 1500 €.

Il y a eu pour 15500 € de demandes pour 11500 € alloués par l'AnS. Des arbitrages ont donc été nécessaires et l'ensemble de l'enveloppe a été utilisée.

Un fichier bilan sera rédigé reprenant les notes attribuées ainsi que les montants alloués à chaque projet.

Ce fichier sera soumis prochainement à un vote dématérialisé. La date limite de validation des mises en paiement est fixée à fin juin

Le résultat du vote sera intégré au compte-rendu du CoDir.

### **Résultat du vote proposé le :**

**VOTE** : Arbitrage Subventions AnS

**Contre** : 0

**Pour** : 14

**Abstention** : 2

*Résultat : l'arbitrage proposé est approuvé.*

### **2. Budget prévisionnel 2026-2027 :**

Le budget est structuré en 5 axes : citoyenneté, communication, compétition, FFFD, développement.

Citoyenneté : forte augmentation de la partie médicale, passage de 4800 € à 19000 €.

- ➔ La partie médecins et kinésithérapeutes a été revalorisée en raison de l'augmentation du nombre d'équipes (10 en ultimate et 2 en disc-golf), ainsi que l'ajout de préparateurs physiques et mentaux.
- ➔ Les autres lignes budgétaires restent stables.

Communication : budget en augmentation.

- ➔ Hausse de la partie honoraires afin de financer notre prestataire Art design (passage de 7000 à 10000 €).
- ➔ Comprend désormais tout ce qui concerne la communication y compris Sarbacane, UltiTV, Discuiterie, Canva (quand l'an passé il n'y avait que UltiTV).

Compétition :

## **FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



Beach : budget global en baisse en raison d'une diminution du nombre d'équipes de France engagées.

- Une enveloppe de 2000 € est prévue pour l'aide à l'organisation (toilettes, frais d'occupation du domaine public)
- Création d'un poste budgétaire pour la couverture médicale afin de répondre aux obligations réglementaires (événements réunissant plus de 500 joueurs).
- Augmentation de la ligne récompenses car N2 et N3 concernée en plus de la N1.

Disc-golf :

- Augmentation de la partie PDGA de 1000 à 2000 € incluant un engagement de 1000 € prévu pour les championnats d'Europe masters.
- Nouveauté : création d'une enveloppe de 1500 € pour les équipements de 12 personnes et staffs.

Equipe de France :

- U17 féminin et Open : enveloppe légèrement réduite (année sans championnat d'Europe).
- U20 mixte et U24 mixte : budget maintenu.
- Nouveauté : mise en place d'une ligne budgétaire destinée à la dotation d'un kit d'équipement pour toute première sélection en équipe de France adulte (ultimate ou disc-golf). Les renouvellements resteront à la charge des joueurs.  
-> Point de vigilance : Il faut bien expliquer aux joueurs qu'ils n'auront droit qu'à un seul kit gratuit. Un fichier de suivi des dotations devra être mis en place.  
Cette mesure implique une dépense importante la première année, puis une stabilisation autour de 30 % de l'enveloppe initiale les années suivantes.

Compétition Ultimate :

- Budget de 1500 € pour l'achat de lignes et de scoreurs.
- Augmentation de la ligne trophées pour pouvoir récompenser N1, N2 et N3 (seuls les champions seront récompensés, pas de médailles).
- Mise en place de frais de péréquation pour les juniors.
- Honoraires du prestataire reconduits.

FFFD :

- 7500 € de budget pour les déplacements (Vichy et Limerick notamment).
- Légère augmentation du poste CAC liée au logiciel comptable Fintesis.
- Budget téléphonie en légère augmentation, loyers, bureau, compte à terme restent stables.
- Forte augmentation de la gestion informatique : passage de 29680 à 43935 €. Cette enveloppe comprend l'ensemble des outils numériques : Exalto, IRA,

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



Microsoft, site internet, Adobe, OVH et le nouveau module de gestion des compétitions Dev2000 (validé lors du CoDir du 28 mai).

- Augmentation des recettes liée à la hausse du prix des licences compétition.
- Maintien des reversements clubs et des flux assurances.

#### Développement :

- Création d'une ligne pour les formations et séminaire Disc Golf / Ultimate.
- Autres lignes stables.

#### Siège :

- La ligne salaires inclut l'ensemble des charges (cotisations, URSSAF, formations). Elle est en baisse en raison du départ d'un salarié.

Stéphanie s'interroge sur une incohérence possible sur la ligne « sport scolaire » : 2000 € de dépenses, face à une recette AnS de 3500 €.

- Explications de Christophe : la recette ANS de 3 500 € apparaît bien dans le budget, mais les dépenses permettant de l'obtenir (environ 11500 €) sont réparties dans plusieurs postes du budget général liés aux actions scolaires et ne sont donc pas visibles sur une seule ligne « scolaire ».

Sans justification complète, les montants non utilisés devront être restitués après quatre ans.

Ludovic résume les 4 principaux choix d'orientation du budget prévisionnel :

- Mise en place de frais de péréquation pour les juniors.
- Achat de kits maillots pour les équipes de France adultes.
- Renforcement des outils de communication.
- Développement du module compétition.

Adeline remercie pour la clarté des informations présentées par rapport à l'année passée. Elle propose de diffuser le document accompagné de celui de l'année précédente pour comparaison et mise en évidence des orientations prises.

Le budget prévisionnel devra être validé en Assemblée Générale extraordinaire avant septembre.

**VOTE n°4 :** Budget prévisionnel 2026-2027

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstention : 2**

*Résultat : le budget prévisionnel 2026-2027 est approuvé.*

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



## **STRUCTURATION :**

Plusieurs documents sont proposés au CoDir :

### **1. Règlement financier de la FFFD :**

Adeline soulève le problème posé par une phrase du règlement : « Le règlement financier s'applique aux comités, ligues et clubs ». Elle signale qu'on ne peut pas imposer ce règlement aux clubs mais uniquement le proposer comme référence.

- ➔ Il est proposé de reformuler le document comme un règlement interne de la Fédération, mis à disposition des structures souhaitant s'y référer.

Christophe B. s'interroge sur l'existence d'une charte sur les conditions d'affiliations. Selon Frédéric R. il n'existe aucun document à ce sujet.

- ➔ Il manque donc à la Fédération un règlement d'affiliation qui devrait être accessible au moment de l'affiliation. Ce règlement permettrait d'encadrer notamment les dénominations des clubs.

### **VOTE n° 5 : Règlement financier FFFD**

**Contre : 0**

**Pour : 16**

**Abstention : 0**

*Résultat : le règlement financier FFFD est approuvé.*

### **2. Charte de remboursement des notes de frais :**

Adeline souligne que le plafond de remboursement des repas fixé à 20 € est très bas.

Ludovic confirme que ce montant peut sembler bas dans certaines villes et élevé dans d'autres, l'idée étant de ne pas faire d'excès.

Augmentation des frais kilométriques qui passent de 0,10 à 0,12 € pour tenir compte de l'évolution des coûts de carburant. Ludovic précise qu'une réflexion est à prévoir concernant les véhicules électriques.

Adeline souligne une erreur dans la phrase « l'utilisation d'un véhicule personnel pour les besoins de la Fédération ouvre droit au remboursement des frais selon le barème kilométrique fiscal ». -> Le mot « remboursement » prête à confusion et doit être remplacé.

### **VOTE n°6 : Charte de remboursement des notes de frais**

**Contre : 0**

**Pour : 18**

## **FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



**Abstention : 0**

*Résultat : la charte de remboursement des notes de frais est approuvée.*

**3. Charte des dons Frais de bénévoles :**

**VOTE n° 7 :** Charte des dons Frais de bénévoles

**Contre : 0**

**Pour : 19**

**Abstention : 0**

*Résultat : La charte des dons Frais de bénévoles est approuvée.*

**4. Charte d'éthique financière de la FFFD :**

**VOTE n°8 :** Charte d'éthique financière de la FFFD

**Contre : 0**

**Pour : 16**

**Abstention : 0**

*Résultat : la charte d'éthique financière est approuvée.*

**5. Charte du bénévole :**

Adeline s'interroge sur la charte du bénévole : va-t-elle être imposée aux clubs ? Car cela ne semble pas possible.

→ Christophe B. : elle sera mise à disposition mais il est compliqué d'imposer. L'idée étant de dire que c'est la charte dont s'est dotée la Fédération pour régir ses bénévoles. Chaque structure étant libre de s'en emparer.

**VOTE n°9 :** Charte du bénévole

**Contre : 0**

**Pour : 15**

**Abstention : 1**

*Résultat : La charte du bénévole est approuvée.*

**DIVERS :**

**Approbations :**

En amont du comité directeur, deux approbations ont eu lieu via des échanges numériques :

- La mobilisation de la commission disciplinaire consécutivement au signalement d'agissements imputés à M. BOUCHON et M. GIBERT.

**FÉDÉRATION FRANCAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



- La nomination de Florine LOUIS en tant que référente du suivi de la commission disciplinaire.

### **Commission disciplinaire :**

La commission a statué sur les dossiers de M. BOUCHON et M. GIBERT.

Les décisions ont été publiées et notifiées aux intéressés.

M. GIBERT a fait appel de la sanction. Il est rappelé que l'appel n'est pas suspensif.

La commission d'appel a été activée.

Frédéric précise la possibilité d'anonymiser les informations mises en lignes. Nous sommes également autorisés à n'indiquer que le fait qu'il y a eu une commission disciplinaire et sa date.

- ➔ D'un point de vue pédagogique, plusieurs personnes estiment qu'il est important que les faits reprochés soient connus et clairement associés aux sanctions prononcées. Il ne semble cependant pas nécessaire de nommer les personnes ou les clubs.

Il est proposé de prendre attache avec le comité éthique et déontologie afin d'avoir son point de vue.

### **Commission Disc-golf :**

- ➔ La saison se termine, tout s'est bien passé.
- ➔ Pendant le championnat par équipe mixte une question a été posée au bureau concernant une femme en transition de genre. La question a été rapidement réglée, la personne avait une licence féminine et un certificat médical associé.
- ➔ Pas de modifications particulières prévue sur la lettre de cadrage.
- ➔ Le calendrier sera diffusé lorsque toutes les organisations seront calées.
- ➔ Un vote électronique aura peut-être lieu durant l'été si quelques points du règlement doivent être modifiés.

### **Licences :**

Une clarification des licences doit être faite et votée en AGE. Après discussion il ressort que :

- ➔ Il y a trop de catégories, pas suffisamment de lisibilité et même au sein du comité personne n'est très au clair sur ce qui est possible ou non de faire selon les licences.
- ➔ Il ne faudrait garder qu'une licence qui regroupe tout, plus une licence cadre/bénévole, plus une ATP découverte, plus ATP tournoi par exemple. Il est nécessaire au préalable d'éclaircir ce qui relève exactement de chaque type de licence.

## **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC**

Athlética 64 Rue des Bouquinvilles, 95 600 Eaubonne

Tel : 09 53 68 14 83 [Info@ff-flyingdisc.fr](mailto:Info@ff-flyingdisc.fr) [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)

**N° Siret: 434 423 943 00043**



→ Avec une licence ATP tournoi un certificat médical est-il nécessaire ou non ? Et pour une ATP tournoi DiscGolf ? -> il faut demander l'avis de la commission médicale.

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

→ Proposition de date : le 7 juillet, à 20h

**Fin de réunion :** 22h30

Ludovic ROMANO  
Président de la FFFD

Anne RIOTTE  
Secrétaire



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC  
69 rue des Bouquinvilles 95600 Eaubonne  
Tél : 09.53.68.14.83 – [www.ff-flyingdisc.fr](http://www.ff-flyingdisc.fr)  
SIRET : 43442394300043 – APE 9312Z

